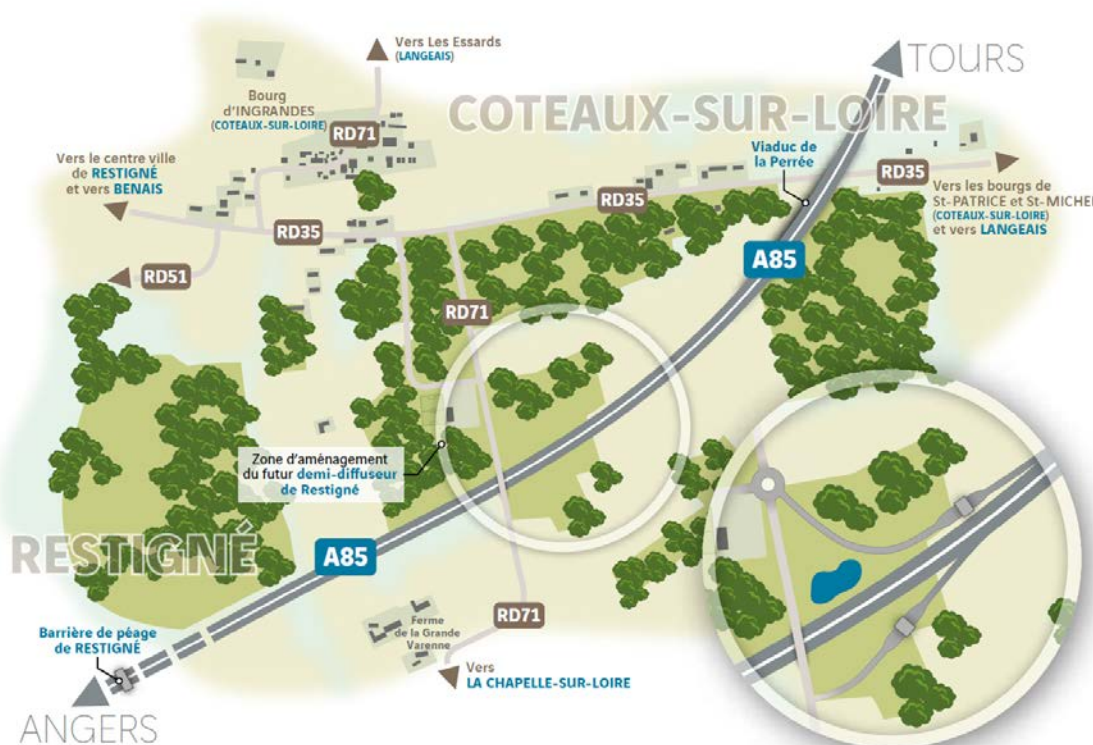


## COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2022

### **A85 - PROJET DU DEMI-DIFFUSEUR DE RESTIGNE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

**Du lundi 21 février au vendredi 25 mars 2022, une concertation publique réglementaire est engagée dans le cadre du projet de création du demi-diffuseur de Restigné sur l'autoroute A85, au niveau de la commune de Coteaux-sur-Loire, en lien avec le conseil départemental d'Indre-et-Loire, sous l'égide de la préfète d'Indre-et-Loire.**



Dans le cadre de la construction de l'autoroute A85, l'Etat a désigné VINCI Autoroutes pour réaliser un échangeur complet à Restigné d'ici fin 2025. Au regard des besoins locaux, la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a fait part de son souhait d'étudier le remplacement de celui-ci par deux demi-diffuseurs positionnés respectivement à Restigné et à Langeais nord.

Après avoir mené une concertation préalable avec les collectivités locales, la préfecture d'Indre-et-Loire a validé ce changement de projet unique au profit de deux demi-diffuseurs tournés vers la métropole tourangelle. Ces futurs aménagements de Restigné et de Langeais nord constituent une opportunité pour **améliorer les mobilités dans le territoire de la Touraine**. Ils résultent du travail en commun des collectivités locales, concrétisé par un co-financement entre VINCI Autoroutes, le conseil départemental d'Indre-et-Loire, la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la ville de

## COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2022

Langeais, ainsi que les communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL), signé le 17 juin 2021.

### Le demi-diffuseur de Restigné sur l'A85 permettra :

- de faciliter les mobilités domicile-travail avec la métropole Tourangelle,
- d'appuyer les activités économiques et touristiques locales,
- d'améliorer l'accès des services de secours et de santé sur le territoire.

Situé sur la commune de Coteaux-sur-Loire, le futur demi-diffuseur de Restigné sera composé, pour les usagers de l'autoroute A85 en provenance et à destination de Tours, d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie au niveau de la RD71. Celles-ci seront chacune équipées d'une gare de péage. Elles seront reliées entre elles par le pont qui enjambe l'A85, dont la voirie sera élargie.

 <b>2 bretelles</b> d'entrée et de sortie de l'A85	 <b>2 communes</b> Coteaux-sur-Loire et Restigné	 <b>1 bassin</b> de rétention et de traitement des eaux	 <b>2 gares de péage</b> sur les bretelles d'entrée et de sortie
 <b>1 pont</b> à élargir, sur la RD71, au-dessus de l'A85	 <b>1 giratoire</b> de raccordement à la RD71 pour la bretelle de sortie	 <b>3 ans d'études</b> et de procédures	 <b>2 ans de travaux</b> sur l'ensemble du chantier

**La concertation publique du demi-diffuseur de Restigné de l'A85 se tiendra du 21 février au 25 mars 2022.** Elle est organisée par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), sous l'égide de la préfète d'Indre-et-Loire, au regard des articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement, et intervient à l'issue de l'étude de faisabilité qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet. Dans un second temps, le projet de demi-diffuseur de Langeais nord sera soumis à la procédure de concertation publique réglementaire au printemps prochain.

La concertation publique a pour objectifs de :

- présenter au public le projet de création du demi-échangeur de Restigné, ses principes d'aménagement ainsi que ses bénéfices pour le Bourgueillois.
- recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement et sur la valorisation du territoire.

**3 questions sont soumises à l'avis du public** durant la phase de concertation réglementaire entre le 21 février et le 25 mars 2022 :

**1**

Comment favoriser  
une insertion harmonieuse  
du projet dans son environnement ?

**2**

Quelles sont vos attentes en termes  
de communication pendant les phases  
d'études et de travaux ?

**3**

Quelle représentation  
du territoire envisageriez-vous  
sur le giratoire de sortie ?

## COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2022

Toutes les personnes intéressées par le projet de création du futur demi-diffuseur de Restigné sur l'A85, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

### Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **par Internet** : site dédié au projet, qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Votre avis compte ! ».
- **sur l'exposition permanente**, pendant toute la durée de la concertation, via les registres, dans les lieux d'accueil du public suivants :
  - **Mairie de Restigné** :  
place de l'Église, 37140 Restigné  
du lundi au vendredi : 8h30-12h.
  - **Mairie de Coteaux-sur-Loire** :  
62 Rue Dorothée de Dino, 37130 Coteaux-sur-Loire  
le lundi : 10h-12h  
le jeudi : 9h-12h / 14h-17h  
le samedi : 10h-12h
  - **Mairie de Benais** :  
Place de l'église, 37140 Benais  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h
  - **Mairie de La Chapelle-sur-Loire** :  
1 place Albert Ruelle, 37140 La Chapelle-sur-Loire  
les lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h les mardi et jeudi : 9h-12h30
  - **C.C. Touraine Ouest Val de Loire** :  
2 Rue des Sablons, 37340 Cléré-les-Pins  
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
  - **Aire de services des Jardins de Villandry (Autoroute A85)**  
24h/24 et 7j/7 (via la lettre T uniquement)
- **par e-mail** :
  - du projet : [A85restigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A85restigne@vinci-autoroutes.com)
  - de la préfecture : [pref-cp-a10-demi-echangeur-restigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-cp-a10-demi-echangeur-restigne@indre-et-loire.gouv.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2022

De plus, les équipes de VINCI Autoroutes et du département d'Indre-et-Loire organiseront **4 moments d'accueil du public**, rencontres individuelles et personnalisées pour échanger et poser vos questions :

- **JEUDI 24 FÉVRIER 2022**  
de 8h30 à 12h00 | Mairie de Restigné
- **SAMEDI 26 FÉVRIER 2022**  
de 8h30 à 12h00 | Mairie de Coteaux-sur-Loire
- **MARDI 8 MARS 2022**  
de 14h00 à 17h00 | Mairie de La Chapelle-sur-Loire
- **LUNDI 14 MARS 2022**  
de 14h00 à 18h00 | Foyer rural de Benais

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation règlementaire permettront à VINCI Autoroutes de dresser un bilan des besoins du territoire vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, pour la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes, seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par la préfète d'Indre-et-Loire, au printemps 2022. Celui-ci sera consultable et téléchargeable sur le site Internet du projet [www.A85restigne.fr](http://www.A85restigne.fr).



### Le calendrier prévisionnel



**2019**  
Début  
des études



**2021**  
Convention de  
co-financement



**2022**  
Concertation  
réglementaire



Bilan de la  
concertation



Poursuite  
des études



**2023**  
Enquête  
publique



Déclaration  
d'Utilité  
Publique



**2024**  
Début des  
travaux



**2026**  
Mise en service  
prévisionnelle